

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2526

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 47

À l'alinéa 8, après la quatrième occurrence du mot:

« santé»

insérer les mots :

« les organismes de presse, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ajouter explicitement les organismes de presse.